

Fiche de données de sécurité

page: 1/9

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 25.09.2009

Version: 1.0

Produit: **GOLIATH GEL**

(30363475/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 29.04.2010

1. Identification de la substance/préparation et de la société

GOLIATH GEL

Utilisation: biocide

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Adresse de contact:

BASF France

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Dangers possibles :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide, appât

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

fipronil

Teneur (W/W): 0,05 %
Numéro CAS: 120068-37-3
Numéro-CE: 424-610-5
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 23/24/25, 48/25, 50/53

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, brouillard aqueux, dioxyde de carbone, mousse, extincteur à poudre

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composé organo-chloré

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Éliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 30 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Vêtement de protection léger

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	gel	
Couleur:	brun(e)	
Odeur:	inodore	
Valeur du pH:	5,8 - 5,9 (10 g/l, 21 °C)	
Point d'éclair:		
Inflammabilité:	Non inflammable. Lors du contact avec l'eau, il ne se dégage pas de quantités dangereuses de gaz facilement inflammables.	(Directive 92/69/CEE, A.12)
Température d'auto-inflammation:	415 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Auto-inflammabilité:		température: 415 °C
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(UN Test O.2 (oxidizing liquids))

Pression de vapeur: env. 23 hPa
(20 °C)
Données se rapportant au solvant

Densité: 1,27 g/cm³
(20 °C)

Densité apparente:
ne s'applique pas

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):
non applicable

Données relatives à : fipronil

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): 4,0
(20 °C)

Viscosité dynamique: 30.189 - 30.636 mPa.s
(21 °C)

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: 130 °C, 160 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Décomposition thermique: 315 °C, 190 kJ/kg (DSC (OECD 113))

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): 4.400 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : fipronil
Données expérimentales/calculées:
CL50 rat (par inhalation): 0,36 mg/l 4 h

Irritation

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant

Lésions oculaires graves/irritation lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:
cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Données relatives à : fipronil
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,25 mg/l, Oncorhynchus mykiss

CL50 (96 h) 0,0852 mg/l, Lepomis macrochirus

CL50 (96 h) 0,43 mg/l, Cyprinus carpio

Données relatives à : fipronil
Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,19 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à : fipronil
Plantes aquatique(s):
CE50 (96 h) 0,068 mg/l (biomasse), Scenedesmus subspicatus

Persistance et dégradabilité

Données relatives à : fipronil
Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Potentiel de bioaccumulation

Données relatives à : *fipronil*

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration: 321, *Lepomis macrochirus*

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Les données relatives à l'écologie se rapportent à la matière active. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

RID

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport fluvial intérieur

ADNR

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales

Directives UE:

Phrase(s)-R

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification établie par les autorités nationales (France):

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Autres prescriptions

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9.

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

T Toxique

N Dangereux pour l'environnement.

23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.



FICHE TECHNIQUE

GOLIATH GEL

GEL INSECTICIDE A BASE DE FIPRONIL

Homologation N°9700113

A) PROPRIETES

Insecticide puissant pour la lutte contre toutes les espèces de cafards. Sa formulation en gel permet une application précise sans odeur, dans tous les milieux, même les plus sensibles.

Très efficace : contrôle la population du jour au lendemain
Application simple et précise
Sans odeur
Grand facteur de sécurité

B) MATIERE ACTIVE : FIPRONIL

GOLIATH contient 0,05 % de Fipronil.
Le Fipronil est un insecticide qui agit sur les récepteurs GABA des neurones. Chez les insectes, cette action est irréversible, tandis que chez les mammifères, elle est temporaire et totalement réversible. Cette différence d'action amène un facteur de sécurité important lors de l'utilisation de GOLIATH.

L'action du Fipronil est différente de celle des autres insecticides. Le GOLIATH est actif sur toutes les espèces de cafards, même celles qui seraient moins sensibles, voire résistantes, aux insecticides organo-phosphorés ou pyrèthroïdes.

Le Fipronil perturbe rapidement le système nerveux de l'insecte qui tremble, s'immobilise, présente des mouvements convulsifs et meurt dans les huit heures suivantes. GOLIATH a une action du jour au lendemain.

C) FORMULATION : GEL

GOLIATH est un gel alimentaire. Ce gel attire les cafards jusqu'à un mètre de distance. Ce gel est consommé en petite quantité par le cafard. Une dose

faible de Fipronil est suffisante pour tuer l'insecte.

Le cannibalisme et l'ingestion d'excréments entraînent l'absorption de Fipronil par les autres cafards et leur mort.

Le gel Fipronil se conserve plus d'un an dans son emballage d'origine et plus de 6 mois après dépôt.

D) APPLICATION

GOLIATH s'applique à la dose de 0,03 g/m².
Chaque dépôt est fait dans les endroits où les cafards vivent :

Derrière et dans les appareils électroménagers
Sous les éviers et lavabos
A l'orifice des gaines techniques et du passage des canalisations
Dans les fissures des murs
Dans les interstices entre les plaques inox et leur support dans les cuisines industrielles etc...

L'utilisation d'un pistolet dosimètre de précision pour déposer la valeur d'une tête d'épingle de GOLIATH limite les pertes de produit. La précision du dépôt permet de limiter les opérations de préparation des lieux traités et de pouvoir travailler dans tous les locaux, à n'importe quel moment de la journée.

E) CONDITIONNEMENT

GOLIATH est conditionné en cartouches de 35 gr. soit 1000 dépôts par cartouche.

F) TOXICOLOGIE

GOLIATH est un produit à très faible toxicité.

Mai 2003